

MONTRIOND

N°20

Bulletin Municipal

Février 2014



N°20

This newsletter is available at www.montriond.fr
Ce magazine est disponible sur le site www.montriond.fr

Responsable de la publication :
Georges Lagrange et la Commission Communication
Réalisation et rédaction : Chantal Bourreau
Conception graphique : EC Création - La Marmotte Bleue

Le Bulletin Municipal Montriond Magazine a été imprimé sur du papier labellisé PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et dans une imprimerie bénéficiant du label Imprim'Vert : Imprimerie Nouvelle-Sallanches.



La mairie à votre service : Horaires du secrétariat du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Fermé le mercredi après-midi. Tél : 04 50 79 14 14 - fax : 04 50 74 70 87 - mail : mairie@montriond.fr

Permanence des élus : Les élus assurent une permanence en mairie le jeudi de 14h à 17h. Pour faciliter l'organisation, la priorité sera donnée aux personnes ayant préalablement pris rendez-vous soit auprès du secrétariat, soit depuis le site Internet www.montriond.fr

AFFAIRES COMMUNALES

Edito

Nous arrivons au terme de notre mandat et le temps est propice, à l'heure des vœux pour cette nouvelle année, pour faire un bilan de la mission que vous nous aviez confiée.

Nous nous étions engagés à améliorer notre cadre de vie et faciliter la vie au village et dans ses hameaux, soutenir à chaque occasion l'activité sur notre territoire, que ce soit à titre professionnel, touristique ou associatif.

De nombreux dossiers ont été ouverts, certains ont abouti, d'autres arrivent à maturité, d'autres encore n'ont pas pu être abordés.

Une grande partie de nos réseaux et de la voirie a été reprise et mis aux normes.

La salle du lac et la base de loisirs ont enfin pu se réaliser, donnant un coup de "booster" à nos associations.

La négociation avec notre délégataire a pu être concrétisée par un nouveau plan neige, ouvrant de belles perspectives pour notre domaine skiable avec de futurs aménagements.

Des solutions ont pu être trouvées pour favoriser l'installation des jeunes avec la mise à disposition de terrains pour construire ou de nouveaux logements en location, le tout à des tarifs abordables.

Chaque fois que cela a été possible, le territoire de la commune a été aménagé, embelli, fleuri, pour le bien de tous : suppression des décharges sauvages, démolition de vieux bâtiments, réaménagement et fleurissement de nombreux points, entretien des alpages, mise en place des conteneurs semi-enterrés.

Nous nous sommes investis pour la mise en œuvre des moyens nécessaires pour le maintien des services au niveau de la vallée, avec une participation très active au sein de l'intercommunalité pour la réalisation d'un pôle de santé, d'une maison médicale en cours de construction, de la rénovation de la perception, de la réalisation de la nouvelle gendarmerie au Pré et tout dernièrement de l'élargissement de notre communauté de communes.

Certains projets prennent plus de temps pour se réaliser : l'évolution de notre chef-lieu, le développement de nos atouts touristiques (Ardent, la Licherette, la cascade, le lac), l'entrée de notre vallée au niveau du carrefour des Plagnettes. Beaucoup de travail obscur a été réalisé mais les dernières signatures et annonces qui nous ont été faites, confirment que le terrain est bien préparé pour espérer voir aboutir nombre d'entre eux dans un proche délai.

Nous avons essayé de vous tenir informés tout au long de ces années sur ce travail, en mettant en place des outils de communication adaptés (bulletin trimestriel, site Internet...) permettant non seulement de vous présenter nos actions mais d'avoir votre avis sur cette évolution.

Tout cela a demandé une participation très intense de toute l'équipe municipale, appuyée par des permanents compétents et dévoués, tant au niveau administratif que technique.

A tous, élus, comme employés, j'adresse un grand merci.

Tout ce travail a été réalisé avec la constante préoccupation de limiter nos engagements financiers, afin de conserver notre liberté d'entreprendre et la capacité de faire face aux périodes de rigueur que l'on nous annonce.

Il y a 6 ans, vous nous avez confié les clés de la commune. Aujourd'hui, à la veille d'achever notre mandat, nous avons le sentiment du devoir accompli, et d'avoir mis en place les outils nécessaires pour permettre à nos successeurs d'envisager avec sérénité l'avenir.

En ces périodes un peu moroses, gardons espoir sur demain, qui ne pourra se construire qu'avec l'apport de tous, chacun à son niveau : c'est comme cela que doit se construire un "esprit de village".

Meilleurs vœux pour 2014 !

1914 : il y a un siècle au conseil municipal...

L'année 1914 est tristement célèbre pour avoir marqué le début des conflits de celle qu'on appellera, a posteriori, La Grande Guerre. La Savoie, devenue française depuis à peine une cinquantaine d'années, va aussi vivre ce drame. Mais même pendant la guerre, la vie continue... Voici un regard sur les décisions du Conseil municipal au cours de cette année 1914, histoire de comprendre quelles étaient les préoccupations des élus il y a un siècle.

Prolongement du chemin intercommunal Le Biot-Boège

Monsieur le Maire met l'assemblée au courant d'un projet de prolongement du chemin d'intérêt commun N° 25 du chef-lieu du Biot à Boège par la Tassonnière, Seytroux, le Col de La Balme, Bellevaux et le Col de Terramont. Il est rappelé que la commune verse chaque année 60Fr pour l'entretien de ce même chemin du Biot à Abondance.

Le Conseil

Considérant que ce chemin n'intéresse nullement la commune de Montriond, étant donné qu'aucun commerce ne se fait avec les communes de Lullin, Bellevaux ou Boège, décide de protester énergiquement contre toute participation financière de la part de la commune, sans toutefois s'opposer à l'établissement de ce chemin, à la seule condition que les frais de construction seront supportés uniquement par les communes intéressées.

Enfin, il aura fallu un siècle pour que Montriond, Bellevaux et Lullin soient réunis au sein d'une même structure : la CCHC ! Aujourd'hui, plus besoin de décision du conseil municipal pour entretenir les routes des Meurians ou des Bellavauds, puisque ce genre de dossier est traité au sein de la CCHC qui possède la compétence voirie....

Coupe extraordinaire de bois

Monsieur le Maire propose une coupe de bois extraordinaire pour continuer l'étude des chemins en projet ainsi que l'installation d'une conduite d'eau potable au chef-lieu.

Le Conseil

...où les explications de Monsieur le Maire, et, à l'unanimité, décide de demander une coupe d'une valeur de 660Fr pour couvrir les frais occasionnés.



Aujourd'hui, on emprunte à la banque... Hier, on coupait un coin de forêt communale... les temps changent ! Mais un siècle après, on parle toujours au conseil d'adduction d'eau et de sentiers à entretenir...

Création d'une classe enfantine

Suivant le désir exprimé par l'assemblée dans sa séance de février, au sujet d'une demande de création d'une classe enfantine au chef-lieu, Monsieur le Maire l'informe que les 266Fr portés annuellement au budget comme fonds d'action pour l'instruction et les 1270Fr provenant de l'accumulation de cette somme non dépensée, peuvent sans inconvénients être affectés à la location d'un bâtiment destiné à recevoir provisoirement la nouvelle classe et le logement de la maîtresse, ainsi qu'à l'achat de matériel.

Le Conseil

...considérant que l'effectif de la classe de garçons varie entre 90 et 99 élèves, qu'il ne descend jamais au dessous de 50,

... que le local est insuffisant pour recevoir d'une façon convenable tous ces enfants, étant donné qu'il ne peut contenir que 22 tables-bancs, soit 44 places,

... que la surface de la salle n'est que de 42,046m² soit une moyenne de 0,8409m² pour 50 enfants, au lieu des 1,29m² prescrits par le règlement,

... que le cube d'air est lui aussi insuffisant puisqu'il n'est en moyenne que de 2,64m³ pour 50 enfants

... qu'une telle agglomération d'enfants dans un local si exigu est tout à fait anti-hygiénique puisqu'à cette altitude, avec une classe exposée au nord, on ne peut en hiver, aérer convenablement,

...que la liste des enfants inscrits aux trois écoles varie chaque année entre 130 et 140, soit une moyenne de 45 élèves par classe,

Donne son accord pour la création de cette nouvelle classe.

Enfin, les normes et autres règlements ne datent pas d'hier ! Notons qu'à l'époque, la moyenne des effectifs était de 45 élèves par classe et qu'on pouvait compter jusqu'à 140 enfants scolarisés à Montriond sur 690 habitants... alors qu'ils ne sont plus que 80, un siècle plus tard avec 850 Meurians ! La population vieillit...

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront d'élire pour 6 ans les 15 conseillers municipaux de la commune au scrutin plurinominal majoritaire. Le maire et les adjoints seront ensuite élus lors du premier conseil municipal.

Le mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants ne change pas et il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage), les suffrages seront dans tous les cas décomptés candidat par candidat.

Deux changements majeurs :

1- Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Donc, si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

De même si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates : seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte. La liste des candidats sera affichée dans le bureau de vote.

2- La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter .

Pour pouvoir voter...

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale. Le bureau de vote de Montriond, situé en mairie, sera ouvert de 8h à 18h.

Il faut avoir 18 ans révolus et être inscrit sur la liste électorale de la commune si vous êtes Français ou sur la liste électorale complémentaire si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne.

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place. La procuration sera établie sur un formulaire cartonné de demande de vote par procuration à la brigade de Gendarmerie de Montriond ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Toutefois, il est également possible de préparer votre formulaire depuis le site <http://service-public.fr/>, de l'imprimer puis de l'apporter à la brigade de Gendarmerie de Montriond ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Quelle pièce d'identité peut-on présenter pour voter ?

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo, délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo, délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- ou encore votre titre de séjour si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne.

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, tous les autres documents doivent être en cours de validité.

Pour être candidat

Pour les élections de mars 2014, la déclaration de candidature est obligatoire. Vous ne pourrez pas être élu(e) si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

La déclaration de candidature est individuelle, avec possibilité de se présenter de façon isolée ou groupée (sans obligation de parité ni de liste complète).

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription, ni sur plus d'une liste.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de sièges à pourvoir, il peut y avoir moins ou plus de candidats que de conseillers à élire. La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne, dûment mandatée par chaque candidat, qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles.

Il faut avoir 18 ans révolus (au plus tard le samedi 22 mars à minuit), être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne et avoir sa résidence sur la commune (+ de 6 mois) ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

Vous trouverez sur le site "www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat", le formulaire de déclaration de candidature et la liste des pièces à produire.

La candidature vaut pour les deux tours de scrutin. Il est possible de se présenter au second tour sans avoir été candidat au premier tour, si il y a eu moins de 15 candidats déclarés au premier tour.

Les dates de dépôt pour le premier tour vont du 11 février au 5 mars (de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h) et le 6 mars (de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 18h).

En cas de déclarations de candidatures nouvelles, les dates de dépôt pour le second tour vont du 24 mars (de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00) et le 25 mars (de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 18h00).

Le dépôt de candidature se fait en sous-préfecture : 21 rue du Vallon à Thonon (accueil sans rendez-vous).

Notez enfin que plus le dépôt de candidature sera tardif, plus les temps d'attente risquent d'être longs et plus d'éventuelles difficultés lors des formalités administratives seront difficiles à résoudre dans le délai.

Vous pouvez imprimer et envoyer aux électeurs un bulletin de vote et une profession de foi, vous pouvez aussi imprimer et apposer des affiches électorales sur les panneaux installés par la commune. Les bulletins de vote doivent être déposés en mairie au plus tard le samedi 22 mars 2014 à 12 heures, ou être remis au président du bureau de vote le jour du scrutin. L'ensemble des dépenses est à la charge du ou des candidats et ne fait l'objet d'aucun remboursement de l'État.

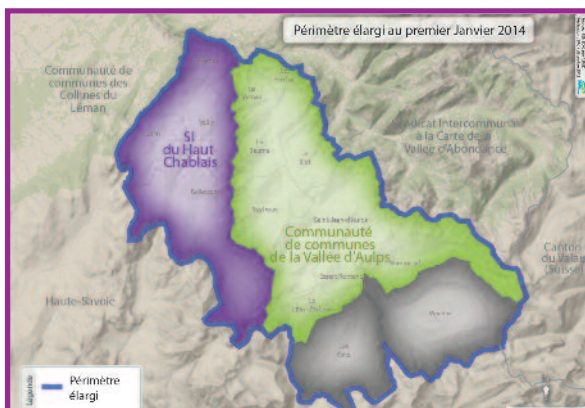
Et pour la Communauté de Communes ?

Contrairement aux communes de 1000 habitants et plus, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires simultanément à l'élection des conseillers municipaux.

Ainsi dans notre commune, les conseillers communautaires seront désignés lors du premier conseil municipal, après l'élection du maire et des adjoints.

La commune disposant de deux sièges à la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), sera représentée par le maire et le premier adjoint.

VOTER... UN GESTE CITOYEN !



Une nouvelle intercommunalité à 15

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Morzine-Avoriaz, des Gets ainsi que celles du Brevon (Bellevaux, Lullin, Vailly et Reyvroz) ont intégré la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps (CCVA). Cette intercommunalité à 15 a pris le nom de Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC).

Un nouveau logo

Outre un transfert de charges et de compétences, il a fallu trouver un nouveau logo : le précédent modèle de la CCVA a donc été revu et adapté à la nouvelle appellation "Haut-Chablais" qui caractérise désormais notre territoire.



COMMISSION COMMUNICATION

... ou comment nous avons fait 20 bulletins municipaux

Euréka !

J'ai une idée... Si on parlait de la vie sentimentale des moutons et des brebis à l'alpage de l'Aulp Coutis entre juillet et août ? Ça pourrait faire un sujet du tonnerre ! On parle jamais de mes moutons... (Michel)



La réalisation de chaque bulletin débute, lors d'une réunion de la commission communication, par le choix d'un thème central, fil conducteur du numéro. Ce thème peut être choisi en fonction de l'actualité (le budget, l'assainissement, ...), ou être plus général (les associations, les femmes à Montriond...).

Puis chaque membre de la commission propose différents articles sur ce thème ou selon l'actualité du moment. Les discussions à bâton rompu se déroulent toujours dans la bonne humeur, mais avec le souci constant de rendre compte au plus juste de l'action municipale. A l'issue de la réunion, chacun repart avec un ou plusieurs articles à rédiger, et toutes les contributions et les photos sont remises à Chantal, qui est en charge de la mise en page.

Fabrice Gaillard

Comme à la veillée

Les réunions de la commission communication, c'est comme à la "veillée" dans l'ancien temps : on discute, on grignote, on boit le verre de l'amitié, on goûte les spécialités de chacune et chacun. Puis le rouet se met à tourner et petit à petit l'écheveau prend forme... Après une heure de "couté à barjaquer", la trame du bulletin est ébauchée.

Veillée : soirée passée entre voisins où l'on discutait, tricotait, bricolait ou jouait aux cartes, etc...

Couté : faire le couté : discuter, informer et s'informer, ancêtre du web, mais plus convivial.

Barjaquer : bavarder (souvent pour ne rien dire...).

Michel Muffat, (La Ranche)

J'en peux plus de manger ? On va pouvoir commencer à travailler ? Faut que je rentre, j'ai une répétition avec l'orchestre... (Fabrice)



Mardi soir, 19h : réunion pour le prochain bulletin,... Parfait : qu'est-ce qu'on mange ?

Nos réunions de la commission communication, ça commence toujours comme ça... Chacun arrive avec un petit quelque chose, le plus souvent de sa confection, et si possible quelques idées et quelques sujets que l'on pourra insérer dans le bulletin. Nous mettons un couvert assez sobre, et nous discutons autour du "pot" de la construction de ce journal en essayant de n'oublier personne, ni les choses importantes...

Deux heures plus tard, nous avons bien avancé et la trame de notre ouvrage est tissée... Un vrai bonheur !

Claudine Dumas

A la lecture de ces témoignages, à défaut d'être des grands communicants, vous l'avez compris nous sommes des épicuriens, adeptes de la convivialité et de la libre expression, échangeant à tout va idées, opinions, anecdotes et humour potache tout en partageant la tablée.

Au dessert, tout s'organise autour d'un thème conducteur révélé par nos agapes, la répartition des recherches, enquêtes, interviews, rédactions, et photos, puis l'agencement de la pagination. Ensuite, nous ébauchons un rétro-planning qui souffrira, je l'avoue en procrastinateur patenté, de mes retards chroniques. Lorsque Chantal a enfin réuni la majorité des contributions, elle nous distribue une maquette pour un ou plusieurs cycles de relectures et corrections, avant de le confier à un imprimeur écolo-concerné. Dans cette phase, nous faisons bien souvent appel à Georges Lagrange, notre "joker", pour la rédaction dans l'urgence de l'édito ou d'un article sur le développement de la commune.

Dans le même temps, Séverine négocie avec la Poste les délais de distribution selon les destinations (locale, France, étranger). Enfin le bulletin est archivé sur le site web de la commune (www.montriond.fr).

Ce bulletin trimestriel, nous l'avons voulu à la portée de tous, Meurians locaux et éloignés, voisins des communes des Portes du Soleil, du Chablais, des Savoie, sénateurs et députés.

Outre l'action de l'équipe municipale, son contenu relate les événements de la vie locale et, unique lien avec notre patrimoine vernaculaire, des témoignages des anciens. Il illustre la marche de la commune et de ses habitants et exprime ce sentiment de "bien-vivre" que nous partageons à Montriond.

Bonne lecture !

André Peersman

Ben voilà... encore un numéro de bouclé ! On a bien mangé, on ne s'est pas fâché, on a bien rigolé... C'est un bon job ! Pour le prochain mandat, je vais leur proposer de faire un journal quotidien... (Chantal)

Le bulletin ? Je dirai qu'à Montriond, il revêt les sympathiques allures d'une réunion de famille... Comme vous l'avez découvert, on y mange et on y boit un verre, on discute beaucoup et on finit par trancher. Mon rôle est un peu différent de celui des élus car je dois aussi "jouer les arbitres" pour que les choses se fassent dans les délais et... dans le volume des pages ! On commence toujours par se demander si on va parvenir à remplir les 6 pages, et, à l'heure de la livraison, il faut bien l'admettre : ce numéro-là est encore "plein comme un œuf" !

Il faut aussi tenir compte de tous les avis et pour ma part, en tant que consultant extérieur, respecter la parole des élus, être le plus fidèle à ce qu'ils veulent dire.

Réaliser 20 bulletins dans un mandat, c'est un petit exploit qu'il convient de saluer : c'est un vrai "marathon" sur 6 ans où il faut savoir garder une sacrée cadence ! Dernière précision : les 20 bulletins se sont tous faits dans une très bonne ambiance, franche, conviviale et animée : c'est sans doute aussi la clé de la réussite...

**Chantal Bourreau,
La Marmotte Bleue**



J peux pas venir avec toi, ce soir, j'ai réunion à la mairie... Faut que je fasse à manger : il me reste des amuse-gueule et un bout de tarte aux pommes... une ou deux bouteilles et je vais préparer une daube, ça tiendra au corps... (Claudine)

Bon, je vous donne 30 minutes pour me rendre vos articles, sans fautes, sans ratures et avec du style ! (André)



VIE LOCALE

Le Centre Communale d'Action Sociale

Un peu d'histoire...

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier. Des bureaux de bienfaisance jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée. Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont été créés en 1953 et résultent de la fusion du "Bureau de bienfaisance" (1796) et du "Bureau de l'assistance" (1823). Le 6 janvier 1986, l'État leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation.

Aujourd'hui, le CCAS aide et soutient les plus défavorisés et s'impose comme l'outil politique incontournable de l'action sociale locale.

A Montriond

Le CCAS, présidé de plein droit par le maire de la commune, a une totale autonomie de gestion avec un budget en propre, voté par le conseil d'administration. Celui-ci est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes de la société civile nommées par le maire.

Ainsi dans notre commune, 6 élus et 6 personnes citoyennes font vivre le CCAS :

- pour les élus : Annie FAVRE, Edith LANVERS, Claudine DUMAS, Franck PERSIN, Béatrice TSCHOFEN et Michel MUFFAT (La Ranche)

- Pour les autres membres : Joëlle BERTAUD, Catherine PAYAN, André GARNIER, Agnès NOIR Christine FAVRE-VICTOIRE et Claudie FALLIN.

Notons que cette mixité entre élus et représentants de la société civile assure une belle dynamique de groupe ; il convient d'ailleurs de remercier tous ces bénévoles pour leur efficacité.

Le rôle du CCAS de Montriond

Le CCAS intervient principalement auprès des personnes âgées : pour l'organisation du repas annuel qui a eu lieu cette année le 29 septembre au restaurant Le Bout du Lac réunissant 73 convives et aussi pour la sortie d'été, comme celle du 19 juin, à la mer de Glace à Chamonix avec 45 excursionnistes. Pour Noël, les membres du CCAS sont allés chanter à l'EHPAD de Saint-Jean d'Aulps pour le plaisir des résidents et ils distribuent aussi des colis de Noël aux anciens (69 cette année) : ce rôle est fondamental car certaines personnes vivent seules, bien souvent de manière isolée, sans se plaindre et donc sans que le voisinage ne se rende compte de leur détresse.

Le CCAS organise ou participe à des actions caritatives au profit d'autres associations. C'est le cas pour le Trophée Bernard Blas (voir page 6) ou pour la soupe de novembre (photos ci-dessous) au profit du Secours Catholique. Le CCAS peut aussi intervenir ponctuellement pour aider des familles ou des personnes en situation de détresse (maladies graves, deuils,...)



Les nouveaux conteneurs opérationnels

En ce mois de janvier, le mode de collecte des déchets a changé. Les bacs et colonnes aériennes pour les OM (ordures ménagères), ainsi que pour le tri et le verre ont été supprimés en totalité, remplacés par des conteneurs semi-enterrés.

Après les premières semaines d'utilisation, force est de constater que de nombreux dépôts sauvages, soit au niveau des anciens Points d'Apport Volontaire, soit devant les nouveaux conteneurs, dégradent la qualité visuelle de notre village et sont susceptibles de polluer les sols, les eaux de rivière ainsi que les nappes phréatiques.

Rappel : Les contrevenants s'exposent à des contraventions et à des obligations de nettoyage.

Les 7 nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) en conteneurs semi-enterrés sont situés près de la gendarmerie, du cimetière, de l'école, à la Mornaz, au lac, aux Lindarets et sur le plateau de la Lécherette.



Les consignes de tri sont inchangées, chaque PAV regroupant au moins un conteneur pour chaque type de déchets : tri, verre et OM. Tous les autres déchets doivent être déposés en déchèterie.

Pour toute info, contacter le 04 50 72 07 09.

Rythmes scolaires pour la rentrée 2014

Dans le cadre de cette réforme, la Commission Scolaire en accord avec les institutrices de l'école et l'association des parents d'élèves, a proposé à l'Inspection Académique de Grenoble les nouveaux horaires suivants : de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que de 8h30 à 11h30 le mercredi.

Ce projet, approuvé par le Conseil Municipal, sera présenté prochainement au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui devra cautionner une autorisation définitive du projet. Concernant les activités extrascolaires, la concertation est en cours afin de déterminer la nature des activités et l'éventuelle participation parentale.

Stationnement Un peu de civisme pour éviter la répression

Un peu partout, au chef-lieu comme dans les hameaux, mais aussi à Ardent sur le parking de la télécabine, le stationnement devient de plus en plus anarchique. On se gare n'importe où, on occupe l'espace public sans penser au déneigement, ni au passage des gros gabarits (bus, camions,...), on stationne plusieurs jours sur des places de parkings desservant des commerces ou des services (notre photo)... Cette situation a contraint la municipalité à réglementer le stationnement sur le territoire communal et à rappeler quelques règles élémentaires de civisme...

NB : L'intégralité de l'arrêté municipal est affiché en mairie et consultable sur le site Internet, www.montriond.fr

Quelques cas particuliers... bons à savoir !

Place de la mairie (entre la mairie et l'église)

- Le stationnement des véhicules est soumis à une zone bleue (durée maximum : 2 h),
- Le stationnement de tous véhicules en période de neige est interdit de 1h à 6h du matin, afin de permettre le déneigement.

Parking face à la supérette du chef-lieu : Parking Minute limité à 30 minutes

Parking face "Ardent sport" : Parking Minute limité à 15 minutes.

Bon à savoir : si certains se croient à l'abri de contraventions du fait d'absence de Police municipale, il convient de rappeler que la Gendarmerie peut verbaliser ainsi que le maire et les adjoints qui ont cette compétence. Quelques-uns en ont déjà fait l'amère expérience...



VIE LOCALE



Dimanche 5 janvier 2014 Concert du Nouvel An

L'Orchestre Municipal de Montriond avait réservé une jolie surprise à ses auditeurs avec un concert qui portait l'empreinte viennoise et qui a donné toute sa puissance dans la salle du Domaine du Baron. Dans l'esprit du mythique concert du Nouvel an de Vienne, les musiciens avec le renfort de la harpiste Muriel Gase, ont accompagné les fascinants danseurs professionnels Gilles et Irène.

Pour respecter la tradition en cours à Vienne, un entre-acte de vingt minutes a permis au public de partager une flûte de champagne tout en échangeant leurs vœux. Concert ou spectacle ? Il y eut tout à la fois ... un somptueux concert-spectacle !



11 janvier 2014 La 13^{ème} Meurianne

Cette 13^{ème} édition aura été marquée par la douceur des températures qui n'a pas entamé l'ardeur des 78 équipes qui ont pris le départ de la course à 8h30 à Ardent sur le grand tracé et des 22 concurrents sur le petit. La victoire revient au duo Tony Sbalbi et Jean Pelissier qui sont en catégorie vétérans et qui ont remporté le scratch en 1h24:57, devant Antoine Combet et Stéphane Burnet, Fabien Meynet et Vittorio Vittucci occupant la 3^{ème} marche du podium. Pour les filles, c'est le tandem Caroline Brunet et Sandrine Favre qui arrive en premier, devant Agnès Bardy et Véronique Fillion. Sur le petit tracé, Kevin Bouvard s'adjuge la victoire devant le Meurien Antonin Gaillard (2^{ème} mais également 1^{er} junior) et Jean-Christophe Bette (3^{ème}), tandis que Marion Rivollet vient occuper la première place chez les filles. Après la course, les 181 participants se sont retrouvés au Domaine du Baron pour le repas et la remise des prix.



24 décembre 2013 Le Père Noël est arrivé en calèche

En attendant le Père Noël, Meuriands et vacanciers avaient rendez-vous autour du chaudron pour savourer vin chaud, chocolat chaud et la gigantesque bûche de Noël. Tout cela, dans une chaude ambiance jazzy. Un grand merci aux bénévoles de la Meurianne qui ont, une nouvelle fois, reconstitué la magie de Noël pour les yeux écarquillés des enfants, merci aussi aux moniteurs de l'ESF de Montriond qui ont fait la haie d'honneur scintillante pour accompagner la calèche du Père Noël.



Etat Civil

Naissances

- Le 16 juillet : RITZ Mila, Marie, Nathalie née de RITZ Teddy et BORDIER-CHÊNE Aude
- Le 22 août : GREGOIRE Morgane, Emmy, Françoise née de GREGOIRE Christophe et DUPLUS Charlotte
- Le 20 septembre : NOIR Lucas, Jean, Raymond né de NOIR Arnaud et CORMIER Anne
- Le 22 octobre : CICMANEC Samantha née de CICMANEC David et FERFECKA Katerina

Mariages

- Le 29 juin : SABATON Estelle, Brigitte, Cathy, Isa, Sandrine et PEFFEN Michaël, Paul René
- Le 17 août : MANSLEY Diane, Lesley et YESSAAD Az-Eddine
- Le 23 août : SINCLAIR Heather, Catherine et WOODHOUSE Nicholas, Charles
- Le 31 août : LAGRANGE Marie, Bernadette et MORI Martin, Frédéric
- Le 16 novembre : CORMIER Anne, Karine et NOIR Arnaud

Décès

- Le 19 novembre : MARULLAZ Christian, Joseph, Alphonse - 57 ans.

Les Rendez-vous du Baron

- Le 23 février :** Spectacle musical "Les Succès Fous" (imitations, chants et chorégraphie de reprises de la chanson française des années 60 à 80)
- Le 7 mars :** Concert pakistannais (voir ci-dessous)
- A la mi-avril :** Concert de l'Orchestre Municipal de Montriond et de l'Orchestre de Collonges-Bellerive (Canton de Genève) avec un quintet, le "latin jazz" issu du Centre de Pratiques Musicales de Thonon (CPMT-Harmonie Municipale), dates et horaires encore à confirmer.
- Le 25 avril :** Les Chemins de Traverse "Conte de l'ordinaire" (Cirque, à partir de 5 ans)

Concert de Qawwali

Profitant de leur passage en France, sur l'invitation de Françoise Degeorges, productrice à France Culture de l'émission "Les couleurs du monde", l'association "Musique et Montagne" nous offre l'opportunité d'écouter ces 7 musiciens et chanteurs pakistanais qui se produiront dans la belle salle du Baron.



Samedi 15 mars 2014 - Le 3^{ème} Trophée Bernard Blas



Il aura lieu cette année au profit de "Vaincre la Mucoviscidose". Cette association accompagne les malades et leur famille dans chaque aspect de leur vie bouleversée par la maladie. Dans notre entourage proche, quatre familles morzinoises ont des enfants atteints par cette maladie génétique rare qui touche principalement les voies respiratoires et le système digestif. En France, chaque année, 200 enfants naissent avec la mucoviscidose.

Quant à la course, un slalom parallèle sur le Plateau des Lindarets, elle est ouverte à tous : l'important étant de participer pour une bonne cause ! Après la remise des prix qui a lieu sur place, un tirage au sort permet de généreusement doter les participants, enfants et parents. L'organisation technique est confiée à l'ESF qui prend aussi les inscriptions (à partir de début mars) Ceux qui veulent faire acte de générosité mais sans skier, peuvent venir déguster la tartiflette, boissons et pâtisseries prévus à midi sur place et dont les ventes se font également au profit de "Vaincre la Mucoviscidose", en plus des frais d'inscription (10€). ESF de Montriond, Tél : 04 50 74 75 27.